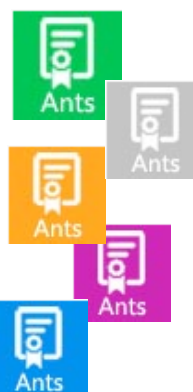




La Passerelle MAGIQUE et... Gratuite !

- Gérez TOUT l'ANTS directement d'Harmonie
- Vos Mandats papiers : en toute simplicité !
- Tout type de demande : examen, titre ...
- Transfert des documents
- Suivi des dossiers
- Récupération auto. des NEPH
- Récupération auto des photos
- Un code couleur clair et top ...



Récap ANTS

Tout cela en vidéo ici :



Et d'autres super fonctions, dont :

- Assistance AGX (sourire inclus) de 9h à 18h NON-STOP !
- La Passerelle AGX-ETG (optionnelle)



« Comment transférer les documents d'un élève ? »

Dans la fenêtre ANTS de sa fiche identité, une fois la demande créée, cliquez sur le bouton pour ajouter des documents. Bien entendu, les documents doivent être scannés au préalable.

Si vous êtes utilisateur de la solution serveur AGX-Connexion, veuillez enregistrer les documents dans `c:\agxwin\ANTS` au format PDF.

Une fois les documents transférés, validez la demande : vous avez fini le traitement du dossier, c'est maintenant à l'ANTS de le finaliser.

Savez-vous d'ailleurs que vous pouvez suivre les demandes en cours, finalisées, etc. directement d'Harmonie ?
Pas encore ? Passez à la suite alors... ;)

« A quoi sert le bouton Récap ANTS à gauche en fiche identité ? »

Il permet de suivre :

Récap ANTS

- toutes les demandes en cours,
- toutes les demandes non créées,
- toutes les demandes finalisées

Et aussi :

- de **télécharger** tous les nouveaux **NEPH** !
- de **télécharger** toutes les **photos élèves** !

Un clic sur « Capturer » permet de mettre à jour toutes ces informations.
Cette fois-ci on espère que vous êtes totalement convaincus ! ;)

Capturer

« Comment transmettre un code e-photo ? »

Dans la fenêtre ANTS, saisissez le code e-photo dans la rubrique dédiée AVANT d'envoyer la demande.
Si une demande a été créée sans code e-photo, vous pouvez toujours l'ajouter ensuite [sur le site ANTS](#).
Remarque : un code e-photo est à usage unique et il a une durée de validité limitée.

« Je voudrais modifier une information déjà transférée »

La modification d'une demande se fait demande directement [sur le site ANTS](#).

« Une demande en cours est complète, je veux la valider »

Dans la fenêtre ANTS de la fiche élève, cliquez sur le bouton « Valider ».
Ce bouton est grisé tant que le dossier n'est pas 100 % complet.

« Je souhaite annuler une demande »

Cliquez sur le bouton d'ANTS (comme pour créer une demande) puis sur la petite corbeille pour effectuer l'annulation.
Seules les demandes en brouillon peuvent être annulées.

« L'élève a eu son examen : comment effectuer la demande de titre ? »

Toujours dans la fenêtre ANTS de la fiche élève, cliquer sur le [+] en haut de la fenêtre ANTS de l'élève pour créer une nouvelle demande. Sélectionnez le motif "Demande de fabrication du titre", puis envoyez cette nouvelle demande.

« Est-il possible de gérer plusieurs demandes pour un élève ? »

OUI, par exemple en premier lieu la pré-demande, puis dans un second temps la demande de titre.
Il suffit pour cela de cliquer sur le [+] en haut de la fenêtre ANTS de l'élève.

« Comment saisir les précédentes formations de mes élèves ? »

Cliquez sur la ligne « Permis obtenus » pour saisir tous les renseignements : n° de permis, catégorie etc.

« Comment m'identifier une première fois ? »

La toute première fois, Harmonie vous demande de saisir votre identifiant ainsi que votre mot de passe ANTS : le tour est joué.

« Et si mon identification ANTS est refusée ? »

Comparez l'agrément saisi sur votre compte ANTS et celui saisi dans les réglages Harmonie, « Partenaires / ANTS » : ils doivent être 100 % identiques. Dans ce même réglage, vérifiez que la « Ville préfecture » est bien renseignée.
Cliquez ensuite sur le bouton « Tester » (en haut) pour vérifier la liaison de la passerelle ANTS.

« Une demande est refusée : "La commune de l'adresse du candidat ne correspond pas..." »

L'ANTS attend une orthographe des communes bien précise. Ressaisissez le code postal dans la fiche identité pour faire apparaître la liste officielle, puis sélectionnez-là.

« Une demande est refusée : message "Identité divergente" ou "Divergence 1er prénom" »

L'ANTS ne permet qu'un seul compte par adresse courriel d'identification. Si l'élève a déjà utilisé son adresse courriel pour une demande de pièce d'identité (CNI / passeport), celle-ci ne peut pas être réutilisée. La solution est alors de renseigner une nouvelle adresse courriel : l'élève peut en créer une nouvelle rapidement si nécessaire.

« J'ai un ancien PC : la passerelle fonctionnera quand même ? »

La passerelle AGX-ANTS nécessite Windows 7 minimum. Ne sont pas compatibles par exemple Windows XP, ou Windows SVR 2003 (plus maintenus par Microsoft).

Vous n'avez pas trouvé une réponse ?

Étonnant... Dans ce cas, remédions vite à cela :

- S'il s'agit d'une question qui porte plus sur les démarches avec l'ANTS, nous vous invitons à consulter leur propre aide en ligne sur : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Questions-frequentes>
- S'il s'agit d'une question précise d'utilisation de la passerelle AGX-ANTS, rendez-vous sur **le WIKI AGX dédié**.
- Sinon, contactez votre conseiller AGX sur : <http://espace-client.agx.fr/echanges/j-ai-besoin-d-aide>

Assistance AGX de 9h à 18h NON-STOP !

Vos conseillers AGX sont disponibles pour vous aider du lundi au vendredi :

- Par le NET de 9h à 18h NON STOP

Rendez-vous sur www.agx.fr et cliquez sur



Il ne reste plus qu'à saisir l'objet de votre question pour être rappelé dans les plus brefs délais !

- Par tél. de 09 à 12h et de 14h à 17h.



Cyrielle Plansson
Accueil



Brice Bertoluzzo
Technique



Péroline Durand
Accueil



Rémy Eldani
Technique



Yasmina Jouni
Accueil



Eglantine Rolland
Technique



Bastien Roques
Technique

**AGX, spécialiste de l'informatique auto-école
vous accompagne depuis plus de 30 ans toujours avec la même passion !**

La Passerelle AGX-ETG (optionnelle)

Une passerelle optionnelle vous permet de capturer les sessions ETG et de réserver des places pour vos élèves. Elle permet également de récupérer les résultats de vos élèves.

Cette passerelle ETG est :

- **déjà opérationnelle** pour le service **SGS**
- **déjà opérationnelle** pour la **Poste**
- bientôt disponible pour d'autres prestataires

Précédemment, dans Harmonie v24...

- Logiciel 100% Conforme 2018
- Attestation de Conformité
- Une question urgente ? Votre conseiller AGX vous recontacte :)
- Navigation trésorerie améliorée
- Journal de vos éditions et courriels élèves
- Gestion des moniteurs actifs / inactifs simplifiée
- Sécurité renforcée : protection de vos RDVs-Types
- Réglage de vos envois courriel facilité
- Une version allégée pour plus de rapidité !

... et d'autres !

Le **détail** de toutes ces nouveautés, c'est [ICI](#), sur [agx.fr](#)